



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 14 NOVEMBRE 2024 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D9 - Enquête de recensement de la population 2025 - Coordonnateurs et agents recenseurs vacataires - Modification du tableau des effectifs permanents et non permanents

**Date de convocation** : ..... 8 novembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** : ..... 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir** : ..... 2  
Matthieu GUIHO à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Cyril CHAPPET

**Absents excusés** : ..... 3  
Houria LADJAL ; Henoah CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ;

**Absent** : ..... 1  
Patrick BRISSET

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance** : Philippe BARRIERE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

**D9 - Enquête de recensement de la population 2025 -  
Coordonnateurs et agents recenseurs vacataires -  
Modification du tableau des effectifs permanents et non permanents**

Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23,1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu la délibération D13 du Conseil municipal du 26 septembre 2024 portant mise à jour du tableau des effectifs permanents et non permanents de la Commune ;

Conformément au CGFP, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs permanents et non permanents ;

Considérant la nécessité de désigner deux coordonnateurs et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement périodique de la population de la Ville de Saint-Jean-d'Angély qui doit se dérouler du 16 janvier au 15 février 2025 et son temps de préparation ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou des promotions internes.

La présente délibération a pour objet de modifier le tableau des effectifs, correspondant aux situations ci-dessous énumérées, d'adopter le nouveau tableau des emplois en annexe, de préciser la rémunération des agents recenseurs et l'indemnisation des agents coordonnateur.

**1°) Direction Générale des Services / Agents recenseurs / Création d'emploi et rémunération**

Il est proposé de procéder au recrutement de 18 agents recenseurs vacataires du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2025 et de définir les éléments forfaitaires de rémunération comme suit :

		Base de rémunération
Fixe	1/2 journée de formation	50,00 €
	Forfait déplacement pour les agents dont les districts sont situés hors centre-ville	150,00 €
Variable	Bulletin individuel	3,00 €
	Feuille de logement	1,50 €
	Feuille de logement vacant	0,50 €
	Dossier immeuble collectif	1,50 €
	Feuille « enquête familles »	1,00 €

En cas de nécessité de redéploiement d'un agent en renfort sur un district autre que celui qui lui aurait été assigné en début de mission, une prime d'engagement de 200,00 € pourrait lui être octroyée.

## **2°) Direction générale des services / Coordonnateurs recensement / Indemnisation**

Il est proposé d'indemniser les coordonnateurs désignés par Mme la Maire par l'augmentation de leur régime indemnitaire (sous forme d'IFSE) d'octobre 2024 (travail de préparation du recensement) à février 2025 inclus (fin du recensement).

Il est proposé au Conseil municipal :

- de créer 18 postes d'agents recenseurs vacataires du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2025 et de les rémunérer sur la base des propositions énoncées ci-dessus ;
- d'indemniser les coordonnateurs précédemment désignés et sur la période précitée pour l'exercice de cette activité par l'augmentation de leur régime indemnitaire (sous forme d'IFSE) ;
- de charger Mme la Maire et le Service de gestion comptable de Saint-Jean-d'Angély (SGC), chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés seront inscrits au Budget 2025, chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 1 (Pierre-Michel MARCH)
- Ne prend pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## Annexe à la délibération n° D9 du 14 novembre 2024

TABLEAU DES EFFECTIFS  
AU 14/11/2024

Les postes sont considérés pourvus ou vacants, à la date du jour du conseil municipal.

## I) EMPLOIS PERMANENTS

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</i>					
Directeur Général des Services	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Attaché principal	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	4	3	1
Attaché	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	4	2	2
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Rédacteur	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	2	1	1
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	11	10	1
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	10	1	9
Adjoint administratif	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	8	8	0

TOTAL

41

27

14

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE TECHNIQUE</i>					
Ingénieur principal territorial	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Ingénieur territorial	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	2	1	1
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	2	1
Technicien	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	2	1	1
Agent de maîtrise principal	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	9	8	1
Agent de maîtrise	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	5	1	4
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	14	14	0
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	15	4	11
Adjoint technique	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	12	12	0

TOTAL

64

45

19

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>					
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	16,00/16 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	20,00/20 <sup>ème</sup>	2	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	18,00/20 <sup>ème</sup>	2	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	20,00/20 <sup>ème</sup>	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	18,00/20 <sup>ème</sup>	1	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	12,50/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	11,50/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	10,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	8,00/20 <sup>ème</sup>	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	6,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	05,00/20 <sup>ème</sup>	3	0	3
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	05,25/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	03,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Bibliothécaire principal	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Bibliothécaire	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	2	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	2	1

Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	5	4	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	1	2
Adjoint du patrimoine	C	16,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Adjoint du patrimoine	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	5	3	2

TOTAL

44

28

16

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SPORTIVE</i>					
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S) principal	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S)	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1

TOTAL

1

0

1

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SÉCURITÉ</i>					
Chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	2	0	2
Chef de service de police	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Brigadier-chef principal	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	6	5	1
Brigadier-chef	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1

TOTAL

8

5

3

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SOCIALE</i>					
Assistant socio-éducatif exceptionnel	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0

TOTAL

1

1

0

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>					
<i>Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>	<i>B</i>	<i>35,00/35<sup>ème</sup></i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>

TOTAL

1

1

0

<b>TOTAL GENERAL DES POSTES PERMANENTS</b>	<b>160</b>	<b>107</b>	<b>53</b>
--	------------	------------	-----------

## II) EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS

EMPLOIS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Remplacement saisonnier	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Renfort saisonnier équipe culture week-end + saison haute	C	08,00/35 <sup>ème</sup>	2	0	2
Renfort adjoint technique (Conducteur de bus)	C	06,50/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – saison haute	C	03,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – Journées du patrimoine	C	14,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Contrat d'apprentissage	CDD de droit privé	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	1	2
Contrat « Parcours Emploi Compétences » - PEC	CDD de droit privé	35,00/35 <sup>ème</sup>	17	7	10
Recenseurs (du 1er janvier au 28 février 2025)	CDD vacataires	35,00/35 <sup>ème</sup>	18	0	18

TOTAL

44

9

35

## III) POSTES HORS STATUT SALARIE

EMPLOIS NON PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Stagiaire (durée de stage : 4 mois)	Statut étudiant	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Service civique	Volontariat	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	0	3

TOTAL

4

0

4

<b>TOTAL GENERAL DES POSTES NON PERMANENTS</b>	<b>48</b>	<b>9</b>	<b>39</b>
--	-----------	----------	-----------